

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 septembre 2008

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° 2008-10-9-1

Service consulté

**SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE
LES ACTIONS EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS ET DES ORGANISATEURS
DES MERCREDIS DE NEIGE.**

Résumé : Conformément aux critères d'intervention en matière d'animation sportive, il vous est proposé d'allouer une série d'aides à des associations sportives ainsi qu'aux organisateurs des Mercredis de Neige de l'hiver dernier.

L'engagement financier prévu dans ce rapport s'élève à 42 066 €.

Lors du BP 2008, rapport n° 2008/I – 10e/03 du 13 décembre 2007, une enveloppe totale de crédits de 1 745 611 € a été votée par le Conseil Général pour les différentes interventions en faveur des comités départementaux sportifs et des clubs haut-rhinois.

La Commission Permanente est chargée de la répartition des aides en cours d'année sur proposition du Conseil Départemental des Sports.

A la suite de sa réunion du 3 juillet 2008, cette instance vous propose une nouvelle série d'engagements à examiner au titre de l'exercice 2008.

Les interventions départementales au titre des actions sportives, prévues dans ce rapport, concernent

- le soutien aux déplacements individuels seniors dans les championnats de France 2008;
- un soutien à l'association AB CAMPS;
- l'aide à l'organisation des Mercredis de Neige de l'hiver 2007/2008

A. Aide aux déplacements individuels seniors dans les championnats de France 2008.

En ce qui concerne les sports individuels, jusqu'à présent, seuls les jeunes licenciés pouvaient bénéficier de l'aide départementale, les seniors en étant exclus.

Face à ce constat de déséquilibre de l'aide du Conseil Général pour les déplacements individuels, il vous a été proposé de compléter notre dispositif en soutenant tous les déplacements individuels, comme les collectifs, jeunes et adultes engagés dans des championnats de France.

Ces critères ont été validés par le Conseil Général lors de sa séance DM1 du 27 juin 2008, et en complément, le taux de la participation du Département a été porté de 46 à 50 € par déplacement pour 2 déplacements au maximum par saison et par athlète.

Le tableau en annexe vous propose la liste des clubs qui pourront bénéficier cette nouvelle aide, correspondant aux déplacements en Championnats de France 2007 des seniors, soit 50 clubs concernés et 207 sportifs.

L'engagement porte sur un montant de **10 350 €**.

B. Soutien à l'association AB CAMPS.

L'association AB CAMPS développe ses activités dans l'animation de vacances sportives pour les jeunes haut-rhinois.

Elle permet à ses membres, une pratique sportive de qualité, dans le cadre de stages d'initiation au football, au handball, au volley-ball, au rugby et au basket-ball, au Collège Episcopal de Zillisheim et de perfectionnement au Centre Sportif Régional Alsace.

En 2007, elle a accueilli 280 jeunes, alsaciens, francs-comtois et lorrains à des stages de sports collectifs.

Ses actions sont reconnues dans le monde sportif tant au niveau des clubs que des Comités départementaux avec lesquels elle collabore.

A l'instar de ce qui a été réalisé l'an passé, il vous est proposé de soutenir cette initiative en établissant un partenariat entre le Département et AB CAMPS sur un montant de subvention maximum de 1 500 € pour l'année 2008, pour la réalisation d'actions de développement des sports collectifs auprès des jeunes haut-rhinois durant les vacances scolaires.

Une convention de partenariat jointe en annexe, fixe les modalités de ce partenariat ainsi que la participation financière du Conseil Général sous la forme d'une subvention calculée au même taux que celui de l'aide aux jeunes licenciés sportifs - JLS – attribuée aux clubs du département chaque année, fixée actuellement à 6,10 € par jeune, plafonnée à **1 500 €**.

C. L'aide à l'organisation des Mercredis de Neige.

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

L'aide est versée à tous les organisateurs de sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien: les clubs, les associations scolaires, les communes, les OMS, ...

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles, soit 30 000 € pour 2008.

En raison du manque de neige de cet hiver 2007/2008, les associations n'ont pas toutes réalisé le cycle de 6 sorties prévues dans les critères pour l'obtention d'une subvention.

Pour ne pas léser celles qui se sont efforcées, malgré tout, de réaliser le maximum de sorties possibles et pour encourager les AOS qui ont réalisé moins de 3 sorties, en l'occurrence Andolsheim, Munster, Ensisheim ainsi que le ski Club de Sainte Marie Aux Mines, le barème suivant vous est proposé:

- 1 sortie: la demande n'est pas retenue
- 2 sorties: le calcul se fait sur la base du tiers de l'effectif
- de 3 à 4 sorties: le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif
- de 5 à 6 sorties, le cycle est considéré comme complet,

Cette opération nécessite un engagement de **30 216 €**.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe.

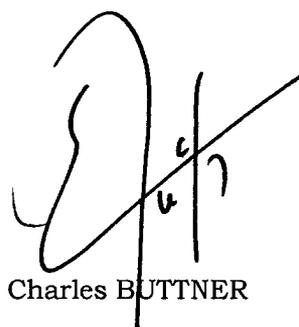
En conclusion, il vous est proposé d'allouer les aides suivantes :

- **10 350 €** aux clubs figurant en annexe, au titre des déplacements individuels seniors dans les Championnats de France 2007;
- **1 500 €** à l'association AB CAMPS;
- **30 216 €** aux organisateurs des Mercredis de Neige indiqués en annexe;

et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association AB CAMPS.

Je précise que ces dépenses correspondant à un total de **42 066 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, 65734, 65737 programme E 032 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET
L'ASSOCIATION AB CAMPS POUR L'ANNEE 2008**

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général,

Vu la demande de subvention de l'association AB CAMPS en date du 15 mai 2008,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin - Service des Actions Sportives - sis 100 avenue d'Alsace,
B.P 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, et
autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 26 septembre 2008,

Ci-après désigné « Le Département »

D'une part,

Et

L'association AB CAMPS sise à 68400 Riedisheim, 2D rue des Acacias, représentée par son
Président, Monsieur Frédéric HALBWACHS, habilité par une délibération de l'Assemblée
Générale en date du,

Ci-après désigné AB CAMPS

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

L'association AB CAMPS développe ses activités dans l'animation de vacances sportives pour les jeunes haut-rhinois.

Elle permet à ses membres, une pratique sportive de qualité, dans le cadre de stages d'initiation au football, au handball, au volley-ball, au rugby et au basket-ball, au Collège Episcopal de Zillisheim et de perfectionnement au Centre Sportif Régional Alsace.

En 2007, elle a accueilli 280 jeunes, alsaciens, francs-comtois et lorrains à des stages de sports collectifs.

Ses actions sont reconnues dans le monde sportif tant au niveau des clubs que des Comités départementaux avec lesquels elle collabore.

La convention a pour but d'établir un partenariat entre le Département et AB CAMPS sur un montant de subvention pour des actions décrites ci-après.

Article I. OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de fixer la participation financière du Département du Haut-Rhin à AB CAMPS, pour lui permettre de mener à bien, des actions de développement des sports collectifs auprès des jeunes haut-rhinois durant les vacances scolaires.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Article II. MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Ce soutien financier du Conseil Général prend la forme d'une subvention calculée de la même manière que l'aide aux jeunes licenciés sportifs - JLS – attribuée aux clubs sportifs du département chaque année, et fixée actuellement à 6,10 € par jeune.

Cette subvention est plafonnée à 1500 € ; elle permet donc la prise en compte d'au maximum 246 stagiaires haut-rhinois.

Conformément au règlement financier du Département, la subvention est versée en une fois, à la fin du mois d'octobre, sur présentation de la liste des jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont participé aux stages sportifs, d'un compte rendu global de l'action ainsi que du bilan financier et des comptes de l'association AB CAMPS.

Article III. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement sera effectué sur le compte de AB CAMPS CREDIT AGRICOLE SOULTZ n° 17206 00620 58658939010 17

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II – LES OBLIGATIONS DE AB CAMPS.

Article IV. LES ACTIONS QUI FONT L'OBJET DE L'AIDE DEPARTEMENTALE.

AB CAMPS s'engage dans les actions décrites ci-après:

- L'organisation effective de stages sportifs pour les jeunes
- Ces stages ont lieu au Collège Episcopal de Zillisheim et/ou au Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse,
- Ils sont organisés en conformité avec la réglementation en vigueur concernant l'accueil des jeunes,
- L'association mentionnera la participation du Département du Haut-Rhin par tous les moyens appropriés: affichage du logo actualisé du Département, banderoles, programmes, affiches et articles de presse.

Article V. REDDITION DES COMPTES

AB CAMPS s'engage à:

- a) Communiquer au Département, au plus tard le *30 septembre* de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi détaillé de la subvention attribuée,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence ou ses coordonnées bancaires.
- d) Présenter à la fin de l'exercice, un bilan détaillé des actions menées dans le cadre de la présente convention, tels que prévus à l'article II alinéa 3

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes éventuellement déjà versés.

III - CLAUSES GENERALES

Article VI. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique uniquement pour l'année 2008 et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction.

Le montant de subvention est indiqué sous réserve du principe de l'annualité budgétaire et de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Département.

Article VII. RESILIATION DE LA CONVENTION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par AB CAMPS 68 de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, AB CAMPS n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour AB CAMPS d'achever sa mission.

Article VIII. CADUCITE DE LA CONVENTION

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de AB CAMPS.

Article IX. REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans les cas visés aux articles V et VII, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes éventuellement déjà versés.

Article X. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE.

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin

Fait en deux exemplaires,

COLMAR le.....

Le Président de
L'association AB CAMPS

Le Président

Frédéric HALBWACHS

Charles BUTTNER

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008

Clubs sportifs
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS06011	ACS PEUGEOT MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06037	ACS PEUGEOT MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	600,00
ACS06044	ACTION BASKET CAMPS Subvention pour les jeunes stagiaires	1 500,00
ACS05994	AERO-MODELE CLUB JEAN MERMOZ COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06026	APACH HORBOURG-WIHR Subvention pour déplacements individuels séniors	150,00
ACS06035	ARTS MARTIAUX COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	200,00
ACS06038	AS DES CLUBS DE GYM MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06025	ASCM-ASS.SECT.CANOE-KAYAK ASS.SPORT.CHEMINOT Subvention pour déplacements individuels séniors	450,00
ACS06009	ASOR - AS DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE ALTKIRCH Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06032	ASPHALTE ROLLER RIXHEIM Subvention pour déplacements individuels séniors	450,00
ACS06014	ASPTT MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	350,00
ACS06021	ASS.ENTENTE HAUTE ALSACE Subvention pour déplacements individuels séniors	250,00
ACS06027	Association Marie Pire Subvention pour déplacements individuels séniors	650,00
ACS06019	ATHLETIC CLUB DE HUNINGUE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06017	ATHLETIC CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06028	BUDO DE L'EST Subvention pour déplacements individuels séniors	150,00
ACS06029	CD PETANQUE DU HAUT RHIN FFPJP Subvention pour déplacements individuels séniors	650,00
ACS06016	CERCLE D'ECHECS PHILIDOR MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06018	CERCLE SPORTIF SAINT LOUIS SECTION ATHLETISME Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06042	CERCLE ST ULRICH MORSCHWILLER LE BAS Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06031	CLUB D'ORIENTATION COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06030	CLUB D'ORIENTATION MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	500,00
ACS06003	CLUB NAUTIQUE HAUTE THUR HUSSEREN WESSERLING Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00

ACS06023	COLMAR MARATHON CLUB Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06001	COMPAGNIE DE TIR A L'ARC HOHLANDSBOURG COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS05996	ENTREMONT TENNIS MR CAROZZI RENE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06043	EPERVIERS DU TREH Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06036	ESPERANCE 1893 MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS05999	FLORIVAL HANDISPORT GUEBWILLER Subvention pour déplacements individuels séniors	200,00
ACS06020	FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893 Subvention pour déplacements individuels séniors	300,00
ACS06012	FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893 Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06005	KITE EST CLUB Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS05998	MJC COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06002	MULHOUSE OLYMPIC NATATION Subvention pour déplacements individuels séniors	800,00
ACS06015	MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON 2000 Subvention pour déplacements individuels séniors	200,00
ACS05997	MULHOUSE TENNIS DE TABLE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06022	PAYS DE COLMAR ATHLETISME Subvention pour déplacements individuels séniors	650,00
ACS06024	SKI CLUB RANSPACH Subvention pour déplacements individuels séniors	800,00
ACS06034	SOCIETE ATHLETIQUE OLYMPIQUE 1896 COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06007	SOCIETE DE TIR ORBEY Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06010	SOCIETE EGALITAIRE COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06033	SOCIETE ESPERANCE MOOSCH Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06013	SPORTS REUNIS COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	500,00
ACS06000	SPORTS REUNIS COLMAR Subvention pour déplacements individuels séniors	200,00
ACS06041	STE DE GYMNASTIQUE #22; AVENIR#22; Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06039	STE DE GYMNASTIQUE LA MUNSTERIENNE MUNSTER Subvention pour déplacements individuels séniors	250,00
ACS06008	STE DE TIR LA CIGOGNE DURLINSDORF Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06006	STE DE TIR SIERENTZ Subvention pour déplacements individuels séniors	100,00
ACS06040	STE GYMNASTIQUE ESPERANCE PFASTATT Subvention pour déplacements individuels séniors	150,00
ACS05995	TENNIS CLUB DE L'ILLBERG - MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00
ACS06004	THUR VOL LIBRE Subvention pour déplacements individuels séniors	50,00

Total	11 850,00
-------	-----------

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008

**Mercredis des neiges
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00039	AOS SCHLIERBACH Subvention aux mercredis de neige	383,00
MDN00003	AOS COLMAR Subvention aux mercredis de neige	1 977,00
MDN00026	AOS DU CANTON DE MUNSTER Subvention aux mercredis de neige	553,00
MDN00011	AOS GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige	1 010,00
MDN00035	AOS ST LOUIS Subvention aux mercredis de neige	1 594,00
MDN00040	AOS VALLEE DE LA DOLLER SENTHEIM Subvention aux mercredis de neige	1 361,00
MDN00020	AOS VALLEE ST AMARIN MOOSCH Subvention aux mercredis de neige	1 531,00
MDN00032	ARSEA CENTRE LA FERME RIEDISHEIM Subvention aux mercredis de neige	223,00
MDN00009	AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige	150,00
MDN00041	AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ Subvention aux mercredis de neige	181,00
MDN00022	AS COLLEGE WOLF MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige	478,00
MDN00008	AS DU COLLEGE V. SCHOELCHER ENSISHEIM Subvention aux mercredis de neige	150,00
MDN00001	AS NEIGE ET NATURE BOLLWILLER Subvention aux mercredis de neige	1 159,00
MDN00021	ASPTT MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige	351,00
MDN00012	CIS MAIRIE HEGENHEIM Subvention aux mercredis de neige	150,00
MDN00034	CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN Subvention aux mercredis de neige	850,00
MDN00028	CLUB VOSGIEN ORBEY Subvention aux mercredis de neige	330,00
MDN00023	CMCAS MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige	585,00
MDN00005	COLMAR SKI TEAM Subvention aux mercredis de neige	935,00
MDN00048	COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH Subvention aux mercredis de neige	393,00
MDN00016	ECOLE PRIMAIRE LAPOUTROIE Subvention aux mercredis de neige	446,00
MDN00017	ECOLE PRIMAIRE LE BONHOMME Subvention aux mercredis de neige	159,00
MDN00013	ESPACE CULTUREL ET SPORTIF DU HAUT SUNDGAU HIRSINGUE Subvention aux mercredis de neige	1 169,00

MDN00027	LAC BLANC SNOWRIDER LAPOUTROIE Subvention aux mercredis de neige	191,00
MDN00037	LES COPAINS D'ABORD SAUSHEIM Subvention aux mercredis de neige	150,00
MDN00006	MERCREDIS DE NEIGE DIDENHEIM Subvention aux mercredis de neige	393,00
MDN00029	MERCREDIS DE NEIGE PFASTATT Subvention aux mercredis de neige	415,00
MDN00002	MJC BOLLWILLER Subvention aux mercredis de neige	361,00
MDN00024	MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige	1 010,00
MDN00036	OFFICE DES SPORTS ST LOUIS Subvention aux mercredis de neige	744,00
MDN00033	OMSAP RIEDISHEIM Subvention aux mercredis de neige	255,00
MDN00047	OSL THANN Subvention aux mercredis de neige	150,00
MDN00010	SCOSEG GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige	1 988,00
MDN00030	SKI CLUB RANSPACH Subvention aux mercredis de neige	383,00
MDN00044	SKI CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES Subvention aux mercredis de neige	510,00
MDN00007	SKI CLUB ENSISHEIM Subvention aux mercredis de neige	213,00
MDN00004	SKI CLUB HOHNECK COLMAR Subvention aux mercredis de neige	850,00
MDN00015	SKI CLUB KRUTH Subvention aux mercredis de neige	733,00
MDN00031	SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE Subvention aux mercredis de neige	404,00
MDN00018	SKI CLUB LE BONHOMME Subvention aux mercredis de neige	606,00
MDN00046	SKI CLUB ROSSBERG THANN Subvention aux mercredis de neige	553,00
MDN00038	SKI CLUB SAUSHEIM Subvention aux mercredis de neige	393,00
MDN00025	SKI CLUB TREH MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige	468,00
MDN00049	SKI CLUB VALLEE WESSERLING Subvention aux mercredis de neige	765,00
MDN00045	SKI CLUB VOSGIEN DE THANN Subvention aux mercredis de neige	1 095,00
MDN00019	SKI CLUB VOSGIEN MASEVAUX Subvention aux mercredis de neige	436,00
MDN00014	SKI TEAM AVENIR KAYSERSBERG Subvention aux mercredis de neige	415,00
MDN00042	SKIEURS DU TANET FOND SOULTZEREN Subvention aux mercredis de neige	234,00
MDN00043	SKIEURS DU TANET SOULTZEREN Subvention aux mercredis de neige	383,00

Total	30 216,00
-------	-----------